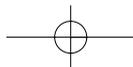


Au Moyen Âge entre Provence et Dauphiné

Archéologie et histoire autour de Lachau en Baronnies

textes réunis par Michèle Bois

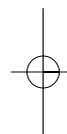
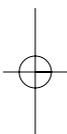


Au Moyen Âge entre Provence et Dauphiné

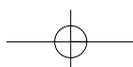
Archéologie et histoire autour de Lachau en Baronnies

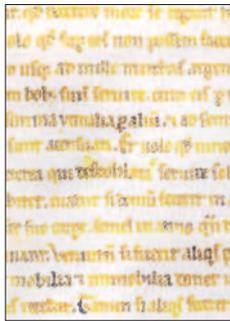
Actes du colloque de Lachau

25, 26 et 27 septembre 2009



Textes réunis par Michèle Bois
Le Luminaire / Archéo-Drôme





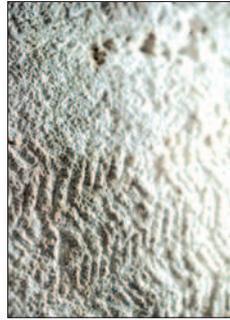
11

Chartes et libertés

René Verdier 13
La charte de Lachau (1209)

René Verdier & Michèle Bois 21
Trois chartes lapidaires drômoises

Jean-Claude Daumas 25
En 1331, des « libertés » à La Motte-Chalancon (Drôme)



39

Cadre de vie

Yves Girard 41
Buis-les-Baronnies, la ville des Mévouillon

Yann Codou 49
Le village ecclésial en Provence au Moyen Âge

Mathilde Tissot 55
Lazer, un castrum déserté à la fin du Moyen Âge dans les Hautes-Alpes

Baptiste Quost 65
Architecture de l'aula entre Dauphiné et Provence au XIII^e siècle

Mylène Navetat 73
L'habitat troglodytique, une opportunité géologique

Amélie Berthon 85
Les objets archéologiques au XIII^e siècle, aspects de la vie quotidienne



97

Seigneurs, seigneuries

Jean-Alain Morigny 99
Les Mévouillon acteurs de l'histoire entre Provence et Dauphiné au XIII^e siècle

Michèle Bois 109
Le mariage de Galburge et de Lambert, de Montélimar à Lachau

Marie-Pierre Estienne 115
Le Val d'Ennuye, enjeu stratégique au XIII^e siècle en Baronnies

Marie Caillet 125
La cité épiscopale de Die au XIII^e siècle



137

Religion et société

Damien Carraz 139
La spiritualité de la chevalerie au XIIe siècle d'après le cartulaire du Temple de Richerenches

Yannick Veyrenche 155
Les chanoines de Saint-Ruf entre Dauphiné et Provence au début du XIIIe siècle



169

Lachau

Alexandre Vernin & Pierre Morard 171
Topographie et toponymie de Lachau aux XIVe et XVe siècles

Henri Amic, Jean-Alain Morigny 183
La tour du Riabie, l'autre Ballon

Guy Barruol 187
Le prieuré médiéval de Calma à Lachau, étude archéologique

Alain Tillier 199
Notre-Dame de Calma, les restaurations



207

ABRÉVIATIONS
BIBLIOGRAPHIE

L'abbaye de chanoines réguliers, fondée en 1039, à Saint-Ruf, en périphérie d'Avignon, puis transférée à Valence en 1158, a connu une vaste expansion en Europe de l'ouest. Dans les régions baronniardes, où le réseau des établissements religieux est déjà bien occupé par les moines bénédictins, ses dépendances les plus importantes viennent s'installer dans des lieux qu'on pourrait qualifier de stratégiques.

Les chanoines de Saint-Ruf entre Dauphiné et Provence au début du XIII^e siècle

Fort du soutien des réformateurs de l'Église et de certains princes territoriaux comme les comtes de Barcelone, l'abbaye avignonnaise des chanoines de Saint-Ruf établit un réseau de dépendances dans les pays bordant la basse et la moyenne vallée du Rhône, mais aussi, bien au-delà, en Catalogne, en Aquitaine, en Auvergne, en Italie du Nord et en Terre sainte¹. Son corpus d'écrits patristiques et de coutumes, constitué ou rédigé à l'appui de la nouvelle forme de vie religieuse qu'incarnaient les chanoines réguliers, influença en outre le monde germanique par l'intermédiaire de l'abbaye alsacienne de Marbach². Au début du XIII^e siècle, toutefois, les liens de Saint-Ruf avec la Catalogne ne sont plus aussi déterminants qu'à l'époque de Nicolas Breakspear, qui en fut abbé (av. 1147-1149), puis devint pape sous le nom d'Adrien IV (1154-1159).

C'est alors le sillon rhodanien qui constitue nettement la colonne vertébrale de son réseau : la vallée du Rhône, l'ouest du Languedoc et les massifs préalpins et provençaux rassemblent ainsi quatre-vingt-dix-sept des cent cinquante-quatre lieux de culte confirmés par le pape Innocent III le 6 mai 1206³.

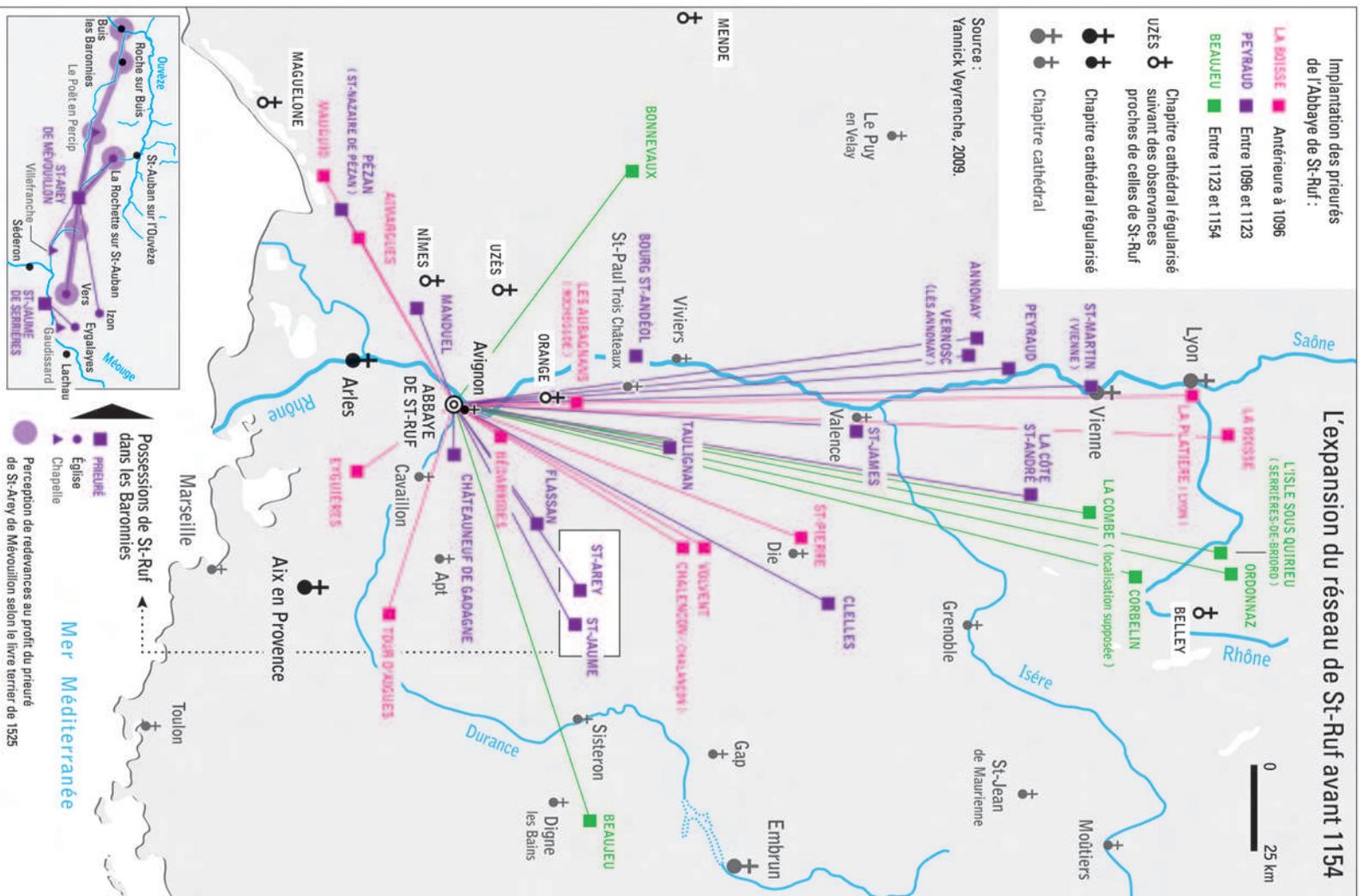
Dans ce texte, établi une cinquantaine d'an-

nées après le transfert de l'abbaye de Saint-Ruf d'Avignon à Valence et presque contemporain de la charte de libertés de Lachau, le pape Innocent III récapitule les droits et les dépendances de l'abbaye, alors bien implantée dans l'ouest de la Provence et des pays qui deviendront plus tard dauphinois. Représentants d'une forme originale de vie religieuse, intermédiaire entre celle des moines et celle des clercs de chapitres de cathédrale ou de collégiale, les « clercs réguliers » de Saint-Ruf semblent alors avoir perdu leur dynamisme du XII^e siècle, tout en restant enracinés localement par leur réseau de prieurés et de paroisses. Nous en resserrerons ici l'observation, en la centrant sur les prieurés baronniards, en particulier Taulignan, Saint-Jaume de Serrières à Eygalayes et Saint-Arey de Mévouillon.

Une congrégation née de l'ambition de réforme du clergé

L'abbaye de Saint-Ruf, fondée – ou refondée – en 1039 par l'installation de quatre clercs auprès d'un sanctuaire ruiné au sud du territoire de la cité d'Avignon, n'eut pas un succès immédiat, mais quatre décennies plus tard, elle est

¹ Vones-Liebenstein 1996 ; 2002 ; 2009 ; Hiestand 1986.
² Siegart 1965.
³ AD26 2H 16, fol. 28r-29r ; Chevalier 1891, n°94.





Chœur de l'église
Saint-Ruf d'Avignon.
© Michèle Bois



Détail d'un chapiteau de l'église
Saint-Ruf d'Avignon. © Michèle Bois

devenue un pôle important de la réforme canoniale. Ce grand mouvement de transformation de la vie du clergé, relancé à la fin du X^e siècle par les évêques et les princes provençaux, visait alors à rassembler les clercs en chapitres vivant en commun auprès d'une église importante, souvent une cathédrale. Il fut repris à son compte par le groupe des par-

tisans du pape Grégoire VII : ceux-ci tentèrent fréquemment d'imposer aux clercs, en plus de la vie commune, l'abandon de toute propriété personnelle et la mise en commun de tous leurs biens. Un concile, réuni en 1080 à Avignon, sous la direction du légat Hugues de Die, semble avoir été déterminant. L'aire d'influence des ruffins était d'abord restée confinée à celle des vicomtes et des évêques d'Avignon,

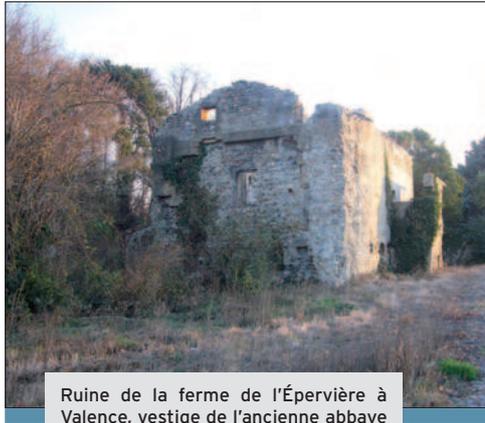
mais après cette date, ces chanoines s'installent à Lyon, à Die, à Maugeio, et même à Besalú en Catalogne. Dans les premières décennies du XII^e siècle, leur expansion s'accélère encore ; ils sont désormais présents à Taulignan (avant 1110), aux Aubagnans de Rochegude, à Mévouillon et à Saint-Jaume de Serrières (avant 1114), dans le sud de l'actuel département de la Drôme, ainsi qu'à Flassan (avant 1123), sur le versant méridional du Ventoux.

Le prestige acquis par l'abbaye avignonnaise peut expliquer ce succès, car ses chanoines apportent une contribution décisive à la redécouverte et à la diffusion de la règle de saint Augustin dans l'Europe méditerranéenne. Ils font ainsi de l'évêque d'Hippone une autorité fondamentale, guidant la mise en œuvre d'une vie commune du clergé « à l'image de l'Église primitive » bannissant la propriété personnelle. Situé dans le prolongement des recommandations de Pierre Damien et d'Hildebrand, le corpus des coutumes de Saint-Ruf, encore peu étudié, précise ce modèle religieux⁴ : la vie des chanoines réguliers s'y rapproche de celle des moines, des clunisiens en particulier, probablement grâce à l'influence de l'abbaye de Saint-André d'Andaon, établie à Ville-neuve-lès-Avignon⁵. Ces textes concernent essentiellement l'abbaye-mère, installée au sud d'Avignon, transférée ensuite dans

⁴ Dereine 1949 ; Misonne 1963 ; Siegart 1965, n. 2 ; Frias 2001.
⁵ Siegart 1983.

l'Île de l'Épervière à Valence, alors que les chanoines des dépendances rurales sont moins connus.

La constitution de ce réseau de prieurés résulte de l'action de cercles réformateurs, favorables aux chanoines réguliers, qui associent les laïcs et les clercs adhérant, pour des motifs spirituels ou tactiques, aux principes



Ruine de la ferme de l'Épervière à Valence, vestige de l'ancienne abbaye de Saint-Ruf. © Yannick Veyrenche

TEXTES RÉUNIS PAR MICHÈLE BOIS

158

AU MOYEN ÂGE ENTRE PROVENCE ET DAUPHINÉ

grégoriens promus par les légats pontificaux. Ce rôle moteur des interactions entre papes, évêques et aristocrates a été rigoureusement reconstitué dans la péninsule ibérique⁶. Les établissements ruffins, où l'on trouve rarement des hôpitaux, sont généralement associés à des paroisses, dont la gestion matérielle revient au prieur et dont la cure d'âmes est prise en charge par un chanoine régulier ou par un chapelain séculier. Leur développement répond ainsi au regain d'intérêt des évêques pour leurs devoirs pastoraux. Ainsi s'exprime l'évêque de Nîmes, Raimon, en 1106 : « puisque, suivant la disposition de Dieu, munis de l'office pastoral, nous assumons la sollicitude envers ses églises, nous croyons que la charge imposée serait plus légère à supporter pour nous si, partageant cette charge avec d'autres, nous confiions à de religieuses personnes le soin et l'encadrement de ces églises »⁷.

L'acquisition d'églises par Saint-Ruf est contemporaine de l'apparition de réseaux canoniaux locaux, comme celui de Chardavon, près de Sisteron, mal ou tardivement documentés. Ces prévôtés ou prieurés conventuels, eux aussi dotés d'un ensemble de prieurés

paroissiaux, n'entretiennent aucun lien institutionnel avec l'abbaye avignonnaise même s'ils observent en partie son mode de vie⁸.

Le point de repère de 1206 : rythmes et géographie de l'expansion de Saint-Ruf

En 1206, le pape Innocent III mentionne peu de biens ou de droits fonciers, mais énonce les droits canoniques de l'abbaye et énumère les lieux de cultes qui lui sont soumis. Il n'ajoute pas de privilèges particuliers, mais récapitule ceux qui ont déjà été obtenus à la fin du XI^e et au XII^e siècle. Il rappelle ainsi le caractère inviolable de l'*ordo canonicus* selon la règle de saint Augustin et place Saint-Ruf sous la protection de saint Pierre, ce qui ne lèse pas les droits des évêques ordinaires : ceux-ci ont déjà perdu la possibilité de jeter l'interdit sur l'abbaye ou d'en excommunier les ressortissants. L'exemption de dîmes pour les terres cultivées en faire-valoir direct ou pour le fourrage des troupeaux de l'abbaye, la liberté de sépulture, la faculté de recevoir, comme frères, des clercs ou des laïcs fuyant le siècle, ainsi que le caractère définitif de la profession canoniale sont aussi la reprise de clauses antérieures⁹.

L'exemption totale n'est obtenue qu'une quarantaine d'années plus tard et la crosse et la mitre pour l'abbé, seulement au XIV^e siècle. L'énumération des biens, qui ne mentionne jamais d'expressions synonymes de prieuré, comme *obediencia*, *domus*, *prioratus*, nomme principalement des églises et des chapelles, parfois citées comme dépendances d'autres églises, connues par ailleurs comme prieurés. Ainsi, au sud de Valence, entre la vallée du Rhône et la haute Durance, tous ces lieux de cultes sont localisés, au moins approximativement à ce jour, et une petite partie conserve des vestiges de cette époque.

La plupart des églises sont déjà mentionnées dans le privilège d'Anastase IV en 1154, ce qui révèle une expansion plutôt modérée depuis cette date¹⁰.

Le dynamisme économique du chef d'ordre valentinois et de certains prieurés, comme celui de La Platière à Lyon, tranche donc avec la stabilisation du réseau de prieurés soumis à



Les remparts de Taulignan.
© Michèle Bois

son abbé, une soixantaine au milieu du XIII^e siècle, dont les deux tiers correspondent à des églises déjà aux mains des ruffins vers 1150.

Les implantations de Saint-Ruf dans les Baronnie

Les églises de Taulignan, des Aubagnans, de Mévouillon et de Serrières apparaissent en 1114, confirmées par Pascal II avec leurs appartenances, c'est-à-dire des terres, des droits sur des tenanciers, ou même des lieux de cultes subalternes constituant leur dotation : *ecclesias de Tauliniaco cum omnibus pertinentiis suis, ecclesias de Albananco, de Medullione, de Serreriis, cum pertinentiis earum*. Situées dans la partie méridionale des diocèses de Die et de Gap, ces obédiences ont donc été rattachées à Saint-Ruf après 1095, date du privilège d'Urbain II qui ne les mentionnait pas. L'installation à Taulignan est la seule à être documentée par une charte, non datée, de l'évêque de Die, Ismidon, donnant aux chanoines les droits canoniques sur plusieurs églises. En 1124, la confirmation du pape Callixte II signale d'autres lieux de culte, dénommés suffragants, qui dépendent des églises Saint-Arey de Mévouillon et Saint-Jaume de Serrières : *ecclesiam Sancti Erigii de Medullione, cum suffraganeis suis ; ecclesiam Sancti Jacobi de Sarrariis, cum suffraganeis suis*. La présence des chanoines de Saint-Ruf, implantés dans la région plusieurs décennies après les grandes abbayes bénédictines provençales de Saint-Victor et de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon et celles de Cluny et de l'Île-Barbe de Lyon, est plus ponctuelle que celle des moines. Saint-Ruf apparaît ici à une

époque où n'est pas encore nouée son alliance avec les comtes de Barcelone, alliance qui constitue un frein à son influence dans une partie de la Provence. Au contraire, en Terre Sainte, l'abbaye bénéficie alors du soutien du comte de Toulouse, Raimon de Saint-Gilles. Taulignan se trouve sur la marge occidentale du diocèse de Die, mais aussi sur celle des domaines d'un lignage, plus tard plutôt tourné vers le comté de Toulouse, les Montauban¹¹.

Mévouillon est un prieuré important du diocèse de Gap, proche de la forteresse éponyme d'un autre grand lignage, placé entre les vallées de l'Ouvèze et de l'Eygues, ouvertes vers la plaine rhodanienne, et celles de la Méouge, du Céans et du Jabron, affluents du Buëch ou de la Durance. On note toutefois l'absence de Saint-Ruf dans les domaines plus orientaux, où sont implantés des chanoines réguliers de Chardavon. Malgré leur précocité, ces dépendances ruffines restent extrêmement mal documentées comme nous le verrons ci-dessous.

Aux marges occidentales des Baronnie : Taulignan

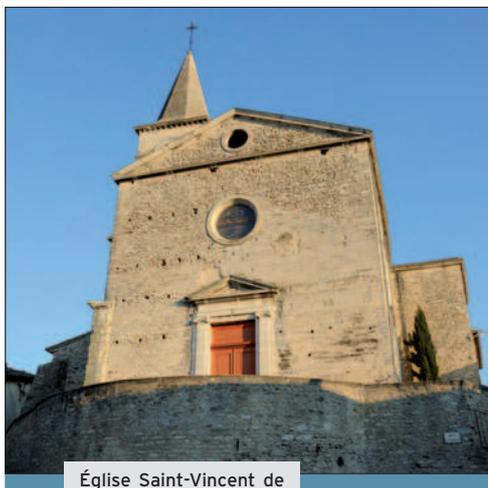
Dès le début du XII^e siècle, les chanoines de Saint-Ruf ont constitué une obédience à Taulignan. Son temporel reste inconnu et ce sont uniquement les rapports avec les évêques de Die, ordinaires du lieu, qui sont réglés dans le chartrier. Avant 1110, l'évêque Ismidon avait concédé à Saint-Ruf les églises de Taulignan avec un chapelain, Géraud, tout en imposant un cens de sept sous et d'un muid de blé et en rappelant la révérence et l'obéissance qui étaient dues à l'évêque et à l'Église cathédrale¹². Les papes Pascal II et Calixte II, puis, en 1127, l'évêque Etienne de Die confirment cette possession des églises de Taulignan, omises dans la bulle postérieure d'Anastase IV.

En 1199, le décès du desservant, Pierre de Taulignan, un clerc séculier, provoqua un conflit entre le nouvel évêque et les chanoines à propos des droits paroissiaux¹³. Dans l'accord qui s'ensuivit, les chanoines conservèrent les concessions des évêques précédents, mais il

6) Vones-Liebenstein 1996.
7) Chevalier 1891, n° 9.
8) Veyrenche 2010 ; Excoffon 2009.
9) Adrien IV, lettre du 17 avril 1155 [JL 10030] ; Pascal II privilège du 10 janvier 114 [JL 6369] ; Urbain II lettre Pie voluntatis affectus [JL 5763].
10) Carrier 1936, p. 124-126 ; JL 987.
11) Ripert-Montclar 1907, p. LXXX-LXXXII ; Malbois 1931.
12) Chevalier 1891, n° 8.
13) Chevalier 1868, n° 18.



Ruine de la chapelle Saint-Pierre de Taulignan. © Alain Roth



Église Saint-Vincent de Taulignan. © Alain Roth

eurent à verser désormais un cens, augmenté à la valeur de cinquante sous, pour jouir des droits des églises. On en ignore le nombre et le vocable : il est seulement écrit qu'elles étaient situées à l'intérieur, *infra*, et à l'extérieur, *extra*, du castrum.

En 1206, la mention de l'église de Taulignan avec chapelle et appartenances, correspond probablement aux deux lieux de culte que détenaient plus tard les chanoines : Saint-Pierre et Saint-Vincent.

La chapelle Saint-Pierre, située au sud du village, figure comme simple bâtiment isolé sur le plan cadastral de 1835. Aujourd'hui, subsiste au-dessus du cimetière, un petit édifice à nef unique et abside en hémicycle, dépourvu

de toiture, à l'extrémité nord d'un petit plateau où l'on a voulu voir un ancien oppidum.

Quelques éléments architecturaux prouvent que cette église existait lors du conflit réglé par le texte de 1199.

L'église Saint-Vincent est située au centre du bourg fortifié de Taulignan, presque au sommet. Le parement de la partie inférieure de la façade occidentale peut être daté aussi du XII^e

siècle. Au XIV^e siècle, Saint-Vincent est le titre du prieuré de Taulignan que les visites pastorales d'époque moderne situent bien *intra muros*¹⁵.

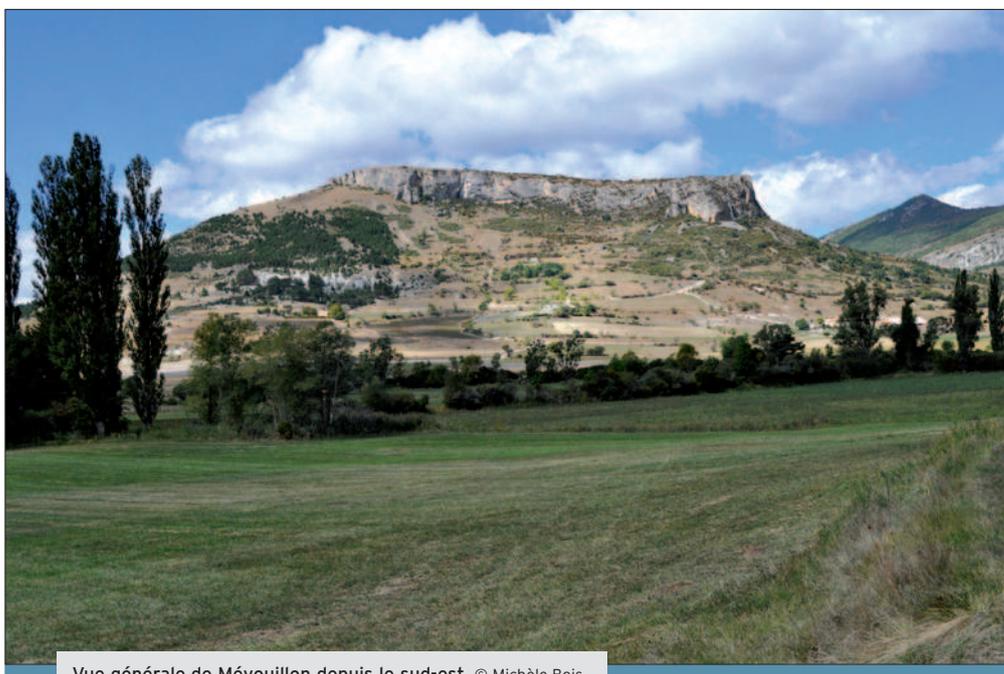
Le prieuré de Mévouillon

Mévouillon, nous l'avons vu plus haut, figure pour la première fois en 1114 parmi un groupe de nouvelles dépendances de Saint-Ruf puis, en 1123, avec son titre, Saint-Arey. Se pencher sur l'origine de ce prieuré oblige à rechercher sa localisation première, soit sur la plate-forme rocheuse de Mévouillon, auprès de la forteresse, soit en contrebas, près du cimetière actuel et à examiner les modalités de la présence antérieure des moines bénédictins de Saint-Victor de Marseille : en effet, alors que les victorins semblent être les premiers possesseurs de Saint-Arey de Mévouillon, dès 1095, comment interpréter, en absence de tout acte explicite, l'apparition d'une obédience de Saint-Ruf sous le même titre ?

En 1095, la seule église que les moines marseillais possédaient dans le diocèse de Gap était celle de Saint-Arey de Mévouillon : *in Vapicensi ecclesiam sancti Eregii in castro de Medoilo*¹⁶. De nombreux autres domaines s'y sont rapidement adjoints, ce que confirment les souverains pontifes en 1113, 1135, 1150 et 1218¹⁷. Cette église, jamais mentionnée comme *cella*, terme équivalent à celui de prieuré, ne figure plus parmi les dépendances victorines en 1336 : les moines se sont sans

doute contentés d'y exercer des droits éminents, car aucun prieur n'est attesté¹⁸. Contrairement à l'indication de l'index du cartulaire de Saint-Victor, Saint-Arey de Mévouillon est à distinguer du lieu visé par la donation d'une certaine Gisla, *in terminio de villa que vocatur Medullis*, (1064/1079) qui concerne plutôt Saint-Nazaire de Mézouls, *cella sancti Nazarii de Medullo*, sur la commune de Mauguio, dans le diocèse de Maguelonne : on ne peut, de ce fait, rattacher la donatrice à la famille de Mévouillon¹⁹.

châteaux, ses successeurs mentionnant aussi les églises paroissiales. Ces prieurés étaient dotés de dîmes et de terres, mais aussi de lieux de culte, certains commençant à être assimilés à des centres de paroisse, *parrochia*²¹. Cet intérêt pour les droits ecclésiastiques traduit un contexte moins favorable à l'expansion des congrégations bénédictines. Ce contexte est marqué par un reflux du soutien des grands laïcs en lien avec la crise grégorienne, valable en particulier pour Saint-Victor, par une concurrence monastique accrue et par un



Vue générale de Mévouillon depuis le sud-est. © Michèle Bois

L'acquisition de Mévouillon par les moines marseillais se place après 1079, date du privilège de Grégoire VII, où Saint-Arey est absente, et donc bien après les donations de la famille de Percipie, à l'origine des *cellae* de Saint-Pierre de Rioms, vers 1060, et de Saint-Clément de Trescléoux, en 1075²⁰. À cette époque, l'expansion victorine touche aussi le diocèse de Vaison qui compte, en 1113, un monastère et une douzaine d'églises, notamment à Mirabel-aux-Baronnies et à Plaisians. En 1079, le pape énumère surtout les monastères et les prieurés, *cellae*, avec les droits sur des domaines et leurs dépendances, *villas cum ecclesiis, prediis et pertinentiis suis*, ou sur des

changement chez les évêques acquis à la réforme de l'église, soucieux de leurs responsabilités pastorales.

Au début du XII^e siècle, plusieurs prélats de la région, tout en confirmant l'acquisition d'églises de leur diocèse par les grands réseaux monastiques et canoniaux, rappellent rigoureusement leurs droits canoniques diocésains, souvent marqués par la perception de cens recognitifs et le rappel de la censure synodale. Ainsi, en écho à l'attitude des évêques Hugues de Grenoble et Ismidon de Die, en 1115, Léger II

- 14) Collectif 1989, p. 77.
 15) Reg. Vat., fol 189 v° 190 r°.
 16) Guérard 1857, n° 840 (JL 5560).
 17) Guérard 1857, n° 848 (JL 6353), n° 844 (JL 7718), n° 849 (JL 9394), n° 853.
 18) Guérard 1857, n° 1131 : prieurs du diocèse de Gap, de Valerna, (Valernes 05), Sancti Petri de Ruenhis, (Rioms 26), Sancti Genesii de Dromone, (Dromon 04), de Mandanois, Notre-Dame de Mandanois, (l'Escale 04), Sancti Christofori et Beate Marie de Roverbello, (Rourebeau, Upaix 05), de Tres Clivis, (Trescléoux 05).
 19) Guérard 1857, n° 1083, n° 1101, n° 1103, n° 940 ; Thomas 1865. Contra Estienne 2004, p. 35, 71.
 20) Guérard 1857, n° 843, n° 730, n° 731.
 21) Estienne 2004, p. 167-238.

de Gap confirme aux victorins, la possession d'églises provenant des ancêtres des Mévouillon, à Trescléoux²². Dans ce contexte, les acquisitions d'églises par les grandes congrégations bénédictines ont pu être remises en cause, lorsqu'elles étaient insuffisamment fondées ou qu'elles résultaient d'un versement d'argent, assimilé à la simonie, mais on ne connaît aucune transaction entre Saint-Victor et Saint-Ruf permettant d'expliciter ce

changement. La recherche de l'origine du prieuré Saint-Arey de Mévouillon se heurte à la difficulté de l'identification de sa localisation primitive. Actuellement, on ignore tout de la répartition de l'habitat dans ce territoire paroissial avant l'installation, probablement au XII^e siècle, du bourg castral au pied de la forteresse qui se dressait au sommet du roc de Mévouillon. Le dépeuplement puis la reprise démographique à l'automne du Moyen Âge, la transformation de Mévouillon en place forte protestante, puis son démantèlement sur ordre de Louis XIV, en 1684, ont évidemment pesé sur l'encadrement religieux du territoire. Or, les modalités de ces transformations bénéficient seulement de très rares textes postérieurs, difficiles à interpréter.

Au XVIII^e siècle, la population de la paroisse de Mévouillon se répartit entre quatre hameaux principaux : Gresse, chef-lieu de commune actuel, le Col, héritier du bourg détruit après attraction par la route du Buis à Séderon, Pelleret, sur le chemin de Montauban et Villefranche-le-Château, castrum secondaire devenu chef-lieu de commune à la Révolution. Gresse, Pelleret et Villefranche disposent alors de chapelles, mais Notre-Dame de Grâce de Pelleret, en mauvais état, est interdite en 1712.

Au Col, aucun lieu de culte n'est mentionné dans les visites pastorales, mais deux églises

isolées en sont proches : la chapelle Notre-Dame de Barbentane, reconstruite au XVII^e siècle et ermitage au XX^e, sur le versant occidental du roc, et l'église paroissiale Saint-Arey, dont il ne reste rien, sur son versant oriental. Notre-Dame de Barbentane relevait de l'abbaye Saint-André de Villeneuve qui en disposait depuis 1119²³. Aux XIV^e et XV^e siècles, elle formait un bénéfice avec le prieuré Saint-Pierre-des-Combes à Aulan, bénéfice qui disposait d'une dîmerie au terroir du Buc, comme l'atteste un accord du 4 septembre 1482 entre le prieur de Mévouillon et celui d'Aulan²⁴. En dépit d'un toponyme proche, le Prieuré, Notre-Dame ne semble jamais avoir joué de rôle paroissial.

Saint-Arey était église paroissiale en 1664 et 1712, selon les termes des visites des évêques de Gap ou de leurs représentants²⁵. Éloignée de tous les hameaux et dépourvue de clocher, l'église était alors entourée d'un cimetière et disposait de fonts baptismaux, mais en 1712, on prévoyait la construction d'une maison curiale dans le hameau plus proche, Reynier. Au sortir des guerres de Religion, ni chanoine, ni prieur n'y réside et le bénéfice est incorporé à la mense abbatiale. Seul un retable représentant la Vierge, saint Arey et saint Ruf, mentionné dans la visite de 1664, rappelle l'ancienne présence des chanoines réguliers²⁶. Cette église devait se trouver à l'est et au-des-



Sommet du roc de Mévouillon vide de vestiges. © Michèle Bois



Clocher et croix du cimetière de Mévouillon. © Michèle Bois

sous du roc de Mévouillon à proximité du clocher qui s'élève près du cimetière actuel, en contrebas duquel le plan cadastral napoléonien place un toponyme le Prieuré.

Au début du XVII^e siècle, une église et des annexes dépendant de Saint-Ruf, existaient encore sur le sommet du roc de Mévouillon : en 1619, l'abbé est forcé d'inféoder cet ensemble de bâtiments au capitaine protestant Jacques de la Tour-Gouvernet, soucieux d'améliorer la défense de la place-forte. L'ensemble est ainsi décrit : *en les bastimens, fondz, cisternes et autres droictz [...] confrontant du levant et du midy le dit lieu sive village du dit Meulhon et de la bize le chasteau du roy my party par une muraille ancienne et du couchant le grand fossé au devant des bastimens ou [...] livrée de la dite maison, plus luy baille*

Si l'expression *in castro de Medoilo* employée dans la bulle de 1095 n'est pas déterminante, puisque le terme *castrum* peut aussi désigner à la fois le château et son territoire²⁹, d'autres actes, d'époque moderne, mentionnent clairement le prieuré situé près du château. En 1685, un an après la destruction de la forteresse sur ordre du roi, l'abbé veut récupérer ce qu'il possédait avant 1619, en précisant, dans sa supplique adressée à l'intendant du Dauphiné, *que le prieuré du dit Meulhon estant bâti dans l'enclos du chasteau, ses prédécesseurs y ont habité de temps immémoré et joui des bastimens et fondz qui sont sur le roc du dit Meulhon*³⁰. Ces termes confirment ceux d'une supplique de l'abbé et des habitants au gouver-

*comme dessus toute la pleyne, où estoit l'église de Saint Laurens, qui est claut, qui contient le roc taillé tout autour, confrontant avec le fossé garny de palissade du dit chasteau...*²⁷. Entre le bourg, adossé au rocher en contrebas, et le château proprement dit au nord, se trouvent divers bâtiments, dont une citerne, sans doute celle qui subsiste encore. L'ancienne église Saint-Laurent dont la fonction n'est pas précisée, a donné son nom au plan, limité par le rocher de l'autre côté du château. Le culte de saint Laurent se retrouve à Barret-sur-Méouge avec une église cimetériale associée à un prieuré de Saint-André de Villeneuve²⁸ et à Saint-May, où ce vocable désigne le plateau qui porte les vestiges attribués à l'abbaye de Bodon.

22) Guérard 1857, n° 734.
23) Estienne 2001.

24) AD26 2H 248, arm. 12, vol. 5, n°1.

25) AD26 E 3248 ; Lacroix, 1973, I, p. 419-421.

26) AD26 E 3248, 5e pièce.

27) AD26 2H 249, arm. 13, vol. 5, n°1.

28) Estienne 2001, p. 316-317.

29) Guérard 1857, n°840 ; Estienne 2004.

30) AD26 2H 249, arm. 13, vol. 5, n°1.

neur du Dauphiné, en 1623, et d'une lettre de Balleyguier, sacriste et vicaire perpétuel, de 1628, se chargeant de faire célébrer le culte *tant en l'esglise parrochiale... où il s'est fait de présent que au prieuré de Saint-Ariès au chasteau de Mulhon*³¹. Le culte est alors probablement célébré dans l'église que l'évêque de Gap a demandé de construire en remplacement de celle du fort, en 1612, *attendu que l'église paroissiale qui est dans la forteresse et chateau d'illec est toute ruinée et par terre*. Sous le vocable de Saint-Arey, cette église devait avoir sept cannes de long (environ 14 m) sur la moitié de large³², mais aucun vestige n'en subsiste.

En 1738, on mentionne encore des distributions achetées sur les fonds du prieur pour la fête de saint Arey, patron de la paroisse, et du seigneur pour celle de saint Laurent³³. On peut donc imaginer que deux églises se dressaient au

Moyen Âge, sur le plateau de Mévouillon, les vestiges dégagés par des fouilles clandestines, où l'on reconnaît le plan d'une nef ouvrant sur un chœur à trois absides seraient alors à attribuer à la première église Saint-Arey, Saint-Laurent étant à rechercher plus au nord.

Dans le cas d'un transfert du titre du prieuré et de la paroisse de l'église castrale vers le site de plaine, pourquoi l'église aurait-elle été reconstruite loin de tout hameau, même s'il s'agit d'un site ayant livré des traces d'occupation gallo-romaine³⁴ ? En accord avec des schémas courants d'évolution de la localisation des prieurés et de l'habitat, on peut supposer l'installation du prieuré, victorin ou ruffin, auprès d'un site de plaine préexistant, puis son *incastellamento* persistant jusqu'aux guerres de religion. On sait qu'un tènement appartient au prieuré dès le XIV^e siècle dans le secteur de l'église moderne, mais l'imprécision des autres mentions de la fin du Moyen Âge ne permet pas d'affirmer qu'il existait alors un



Cimetière au pied du roc de Mévouillon.
© Michèle Bois



Notre-Dame de Barbantane au sud-ouest du roc de Mévouillon. © Michèle Bois

lieu de culte à proximité de l'actuel cimetière et de son clocher³⁵.

Le prieuré de Mévouillon et ses dépendances

L'histoire des occupants ruffins du prieuré est peu documentée. Le prieur de Mévouillon est cité pour la première fois en 1204³⁶. Aux XIV^e et XV^e siècles, une douzaine d'actes de la pratique impliquent le prieur ou le sacriste, responsable de l'entretien de l'église, ou encore le curé, responsable de l'administration des sacrements dans la paroisse³⁷. Le prieuré aurait compté cinq chanoines au milieu du XIII^e siècle. Une transaction du 31 mars 1305, copiée au XVIII^e siècle, rassemble, dans l'*aula* de la forteresse, c'est-à-dire dans la grande salle publique, le prieur, Isnard de Saint-Ferréol, le sacriste, Lantelme de Marches, et le curé Pierre Petit, dit Marsanne, tous

trois chanoines de Saint-Ruf résidant au prieuré³⁸. Le prieuré passe momentanément en commende au XV^e siècle : on sait qu'en 1444, il est détenu par l'évêque de Troyes³⁹. Hormis les ressources de l'économie ecclésiale présentées plus bas, le prieuré prélevait des tasques sur certaines parcelles des territoires de Mévouillon, Vers, Le Buis, La Rochette, la Roche et le Poët-en-Percip, selon le terrier réalisé pour le prieur, François Chomard, en 1525⁴⁰. Ce document, dont la riche toponymie réclame assurément une analyse plus fine, montre que l'essentiel des rentes prélevées à Mévouillon porte sur des terres situées à l'est du roc, proches soit de la rivière Méouge, soit des routes de Vers, Villefranche, Pelleret, Izon, Montauban et Séderon.

Le prieuré de Mévouillon tirait aussi ses revenus des dîmes et des droits ecclésiastiques prélevés sur des paroisses toutes contiguës, formant une bande de territoire allant du Poët-en-Percip à Vers et Izon, prolongée par les territoires de Gaudissard et Eygalayes.

En complément des bulles papales médiévales, un rôle de décimes du diocèse de Gap énumère les titulaires de ces églises en 1553⁴¹ : le prieur et le sacriste de Mévouillon, le prieur-curé de Saint-Jaume, *Clauco*, et les curés d'Eygalayes, *Eygueriia*, de Vers, *Viridibus*, d'Izon, *Ysono*, et de la Rochette, *Rocheta supra Sanctum Albanum*.

Ceux de Villefranche et du Poët n'y apparais-

sent pas, car ces églises n'ont probablement plus de fonction paroissiale à cette époque. Les dîmes de l'église Saint-Simon du Poët,

relevaient du prieuré Saint-Pierre de Rioms, dépendant de Saint-Victor, mais on ne sait précisément quand les ruffins ont perdu cette possession médiévale⁴². Villefranche correspond à un site occupé au haut Moyen Âge, devenu seigneurie distincte de Mévouillon, au moins à partir du XIV^e siècle, et dépeuplé au XV^e siècle. En 1664, une visite pastorale exigeait l'ordination d'un troisième prêtre pour seconder le curé de Saint-Arey, les « jours ouvriers » et célébrer la messe, dimanche et fêtes, dans une église Sainte-Madeleine à faire bâtir⁴³. L'église de Vers, où s'élevait une maison claustrale selon le terrier de 1525, doit être identifiée à l'actuelle chapelle Saint-Côme, ancienne église Saint-Côme-et-Saint-Damien, construite sur l'emplacement d'un site antique, distinct du castrum dont il était séparé par le mont Gonson⁴⁴. L'église d'Izon, castrum appartenant aux Mévouillon-Lachau au XIV^e siècle, est peut-être celle qui fut victime d'éboulements en 1668⁴⁵.

- 31) AD26 2H 249 ; Lacroix 1973, I, p. 419.
 32) Lacroix 1973, I, p. 419 : AD26 E 3247.
 33) Lacroix 1973, I, p. 421.
 34) Planchon et alii, 2010, p. 420.
 35) mention en 1394 d'une terre à Sanbuquet juxta terram prioratus ; actes passés in hospicio claustrale, in fontaca en 1393, ou in hospicio claustrale dicti prioratus dicti loci de Meduliano en 1394, donation à l'autel de Saint-Arey dicti loci de Meduliano (AD84 3 E 24/1058, fol. 13r, 56v, 52v), reconnaissances reçues à Mévouillon, in domo prioratus, in camera sacristie en 1529 (AD26, 2H 249, n°7, fol. 85 et suiv.)
 36) Chevalier 1891, n°91.
 37) Hommages liges au dauphin en 1325 et 1393 (Lacroix 1973, I, p. 418) ; sentence arbitrale du prieur départageant les baïles de la charité et les baïles de la confrérie en 1377 (AD26 E 3189) ; accensement par le prieur en 1393 (AD84 3 E 24/1058, fol. 11v) ; investiture par le prieur d'une terre vendue à Sanbuquet en 1394 (AD84 3 E 24/1058, fol. 12v - 13r) ; règlement d'un problème d'arèages dus au couvent de Saint-Ruf par le prieur Jean Fayn en 1397 (AD26 2H 16, fol. LXX v et suivants) ; donation à l'église paroissiale de Mévouillon en 1400 (AD84 3 E 24/1058, fol. 52v - 54v) ; donation au prieur de Mévouillon en 1400 (AD84 3 E 24/1058, fol. 54v - 56v) ; deux ventes de terres par le sacriste de Mévouillon, en tant qu'exécuteur testamentaire d'un paroissien de Villefranche en 1400 (AD84 3 E 24/1058, fol. 103v - 105r) ; messes à célébrer par le sacriste Peire Audifred selon un codicille de 1401 (AD84 3 E 24/1058, fol. 118r-118v) ; compromis avec les habitants d'Izon en 1467 (AD26 2H 248, arm. 12, vol. 6, n°6) ; accord avec le prieur d'Aulan sur les dîmes du territoire du Buc en 1482 (AD26 2H 248, arm. 12, vol. 6, n°1) ; accensement d'un pré en 1491 (AD26 2H 248, arm. 12, vol. 6, n°2).
 38) AD26 2H 248, arm. 12, vol. 6, n°3.
 39) Lacroix 1973, I, p. 418.
 40) AD26 2H 249, n°7.
 41) Liste relevée à la suite du terrier des rentes de Mévouillon (2H 249, n°7, commencé en 1525).
 42) Brun-Durand 1891, p. 278.
 43) AD26 E 3248 ; Brun-Durand 1891, p. 416 ; Estienne 2001, p. 313.
 44) Bois 1992, p. 186 ; Estienne 2004, p. 206, Planchon et alii, 2010, p. 405.
 45) Lacroix 1973, I, p. 323.



L'église Saint-Côme-et-Saint-Damien.
 © Michèle Bois

Le prieuré de Saint-Jaume à Eygalayes

Moins bien doté que celui de Mévouillon, le prieuré Saint-Jaume était situé dans la vallée de la Méouge, au pied de la montagne de Serrières, sur un site antique distant de plusieurs kilomètres du village d'Eygalayes, centre de la paroisse moderne⁴⁶.

Les chapelles de Gaudissard et du Saint-Sépulcre nommées par les bulles papales ne sont pas localisées, alors que l'église paroissiale d'Eygalayes, apparue au XIV^e siècle, était sous le vocable des saints Fabien, Sébastien et Jacques, à l'époque moderne. Les hospitaliers de Saint-Pierre-Avez y disposaient aussi d'une chapelle Saint-Arey en 1641⁴⁷.

La chapelle de Gaudissard était celle d'un castrum au nom évocateur d'un défrichement médiéval. Aux mains des Mévouillon-Lachau (1254) puis des Pontevès, ce castrum semble avoir décliné après avoir été ravagé, en 1302, par une armée d'habitants d'Izon, de Barret, de Salerans, Laborel, Villebois, Etoile et Lachau, encouragés par Galburge de Mévouillon, dame d'Izon et de Lachau. Peire de Montlaur, prieur de Serrières, *Cereriis*, fut molesté à cette occasion⁴⁸. Ces incidents, consécutifs à un litige au sujet de fours à chaux, doivent être replacés dans le contexte du partage de la région entre Dauphiné et Provence : Gaudissard constituait une enclave provençale. Au XVI^e siècle, Saint-Jaume, nommé *Clauq* dans deux pouillés, est géré par un prieur-curé, tandis qu'un second curé a été installé à Eygalayes.

Les acquisitions tardives

À la fin du XIII^e siècle, l'abbaye de Saint-Ruf acquiert le prieuré d'Aubres, *de Arboribus*, au sud du diocèse de Die. Plus tard, elle détient aussi l'église des Pilles, *de Pilis*, dans le petit diocèse de Sisteron : en 1405, Peire Audifred, prieur d'Aubres après avoir été sacriste de Mévouillon, quelques années plus tôt, en est recteur⁴⁹. Le prieuré d'Aubres, sous le vocable de Saint-André, dépendait auparavant de Saint-Marcel de Die, monastère de chanoines réguliers contrôlé par l'évêque de Die. Il a subi le sort d'autres de ses dépendances remises à Saint-Ruf par Amédée de Roussillon, évêque

de Valence et Die, avant sa transformation en prieuré clunisien⁵⁰ : aux Pilles, le vocable Saint-Marcel suggère qu'il pourrait s'agir aussi d'une de ces anciennes possessions dioises.

La mainmise des abbayes bénédictines sur les églises des vallées baronnardes, en particulier lors des restitutions-transferts des trois premiers quarts du XI^e siècle, laissait peu de place à Saint-Ruf, récipiendaire d'une ferveur plus tardive. Au XII^e siècle, les chanoines parvinrent toutefois à constituer des obédiences auprès de deux places stratégiques, la forteresse centrale de Mévouillon et le gros bourg de Taulignan, une des portes des Baronnie. Mais l'expansion de Saint-Ruf s'enlisa rapidement, la ferveur des laïcs se tournant plutôt vers les cisterciens de Sénanque, vers les ordres religieux-militaires, par exemple à Saint-Pierre-Avez, aux Omergues et à Lachau, puis vers les ordres mendiants comme le couvent dominicain fondé au Buis en 1309.

À Mévouillon, les chanoines de Saint-Ruf côtoyaient les moines de Saint-André de Villeneuve, leurs alliés locaux à Avignon. Leur fonction sociale différait du reste peu de celle des moines et le « programme » adressé aux moines par les fondateurs de la cella victorine de Trescléoux, pourrait tout aussi être appliqué à Saint-Ruf : une vie commune consacrée à la liturgie, à l'accueil des pèlerins et des pauvres, à la prière, en particulier pour les fondateurs⁵¹. Toutefois, par rapport aux moines, les chanoines réguliers étaient favorisés par le droit canonique qui les autorisait à prendre en charge la « cure des âmes » dans les églises paroissiales qu'ils contrôlaient. Les paroisses environnant les deux prieurés de Mévouillon et de Saint-Jaume de Serrières semblent avoir constitué une ressource importante pour eux. Contiguës, elles donnent l'image de deux petites circonscriptions gouvernées par deux églises-mères, ce qui fait écho au système de la *plebs* ou *pieve*, repéré en Italie et en Provence orientale⁵².

46) Lacroix 1973, I, p. 290.

47) Brun-Durand 1891, p. 136 ;

Lacroix 1973, I, p. 299 ;

Pouillé du diocèse de Gap,

1708, n°17.

48) AD26 E 3152 et E 3181.

Lacroix 1973, I, p. 291-294.

49) AD84 3 E 24/1058,

fol. 109v-110v.

50) AD26 2H 257.

51) Guérard 1857, II, n° 731,

21 août 1075 : ...ubi, cum Dei

adjutorio, monasterium fiat,

in quo monachi habitent,

psalmodias celebrent,

sacrificium offerant, pauperes

recreent, peregrinos

suscipiant, et hec atque alia

bonorum operum studia,

secundum possibilitatem sive

devotionem suam, juxta

preceptum Domini atque

ordinationem abbatibus sui, id

est Massiliensis, exercent ;

quorum omnium anima mea

et anime parentum meorum

participes in eternum

existant.

52) Violante 1977 ;

Poteur 1985.

Références de l'article

Abbreviations

AD26 Archives départementales de la Drôme

AD84 Archives départementales du Vaucluse

Bibliographie

Bois 1992 : BOIS Michèle,

Le sud du département de la Drôme entre le Xe et le XIIe siècle. L'organisation du terroir, fortifications et structures d'habitat, thèse de doctorat sous la direction de G. Démians d'Archimbaud, Université de Provence, 1992, 4 vol.

Brun-Durand 1891 : BRUN-DURAND Justin,
Dictionnaire topographique de la Drôme, Paris, 1891, réimpression Nyons 1973.

Carrier 1936 : CARRIER Albert,
Abbayes et prieurés de l'ordre de Saint-Ruf de Valence en Dauphiné, Romans, 1936.

Chevalier 1868 : CHEVALIER Ulysse (éd.),
Titulorum Diensium, Cartulaires de l'église et de la ville de Die, dans *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, volume 2, Grenoble, 1868.

Chevalier 1891 : CHEVALIER Ulysse (éd.),
Codex diplomaticus ordinis Sancti Ruffi Valentiae, Valence, 1891.

Collectif 1989 :
La Drôme romane, Taulignan, 1989.

Dereine 1949 : DEREINE Charles,
Saint-Ruf et ses coutumes aux XIe et XIIe siècles, *Revue Bénédictine*, t. 59, 1949, p. 161-182.

Estienne 2001 : ESTIENNE Marie-Pierre,
Les dépendances de Villeneuve-lès-Avignon dans la vallée de la Méouge, dans *L'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : histoire, archéologie, rayonnement*, Les Alpes de lumière, Mane, 2001, p. 311-320.

Estienne 2004 : ESTIENNE Marie-Pierre,
Châteaux, villages, terroirs en Baronnies, Xe-XVe siècles, Aix-en-Provence, 2004.

Excoffon 2009 : EXCOFFON Sylvain,
Les chanoines réguliers dans l'espace français (XIIe-XIIIe siècles). Une approche cartographique, dans *Parisse 2009*, n. 1, p. 499-524.

Frias 2001 : FRIAS Agostinho Figueiredo,
Fontes de cultura portuguesa medieval : o Liber ordinis Sanctae Crucis Colimbrensis, Dissertação de doutoramento em filosofia apresentada à Faculdade de Letras da Universidade do Porto, Porto, 2001.

Guérard 1857 : GUÉRARD Benjamin (éd.),
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome II, Paris, 1857.

Hiestand 1986 : HIESTAND Rudolf,
Saint-Ruf d'Avignon, Raymond de Saint-Gilles et l'Eglise latine du comté de Tripoli, *Annales du Midi*, t. 98, 1986, p. 327-336.

Lacroix 1973 : LACROIX André,
L'arrondissement de Nyons : histoire, topographie, statistique, réédition Nyons, 1973, 2 t.

Malbois 1931 : MALBOIS Eugène,
Taulignan avant le XIVe siècle, *Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, t. 63, 1931, p. 33-44.

Misonne 1963 : MISONNE Daniel,
La législation canoniale de Saint-Ruf d'Avignon à ses origines. Règle de saint Augustin et coutumier, *Annales du Midi*, t. 75, 1963, p. 471-486.

Parisse 2009 : PARISSÉ Michel (dir.),
Les Chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles), Actes du 6e colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006, Saint-Étienne, 2009.

Planchon & alii 2010 :
PLANCHON Jacques, BOIS Michèle, CONJARD-RÉTHORÉ Pascale, *Carte Archéologique de la Gaule, La Drôme*, Paris 2010.

Playoust 2010 : PLAYOUST Arlette (dir.), *Maisons monastiques médiévales en Provence et Dauphiné*, Actes du colloque de Saint-André de Rosans (29, 30, 31 août 2008), Gap 2010.

Poteur 1985 : POTEUR Jean-Claude, Réseau paroissial et implantations castrales du Xe au XIIIe siècle : l'exemple de l'évêché de Grasse-Antibes, dans *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au Concile de Trente. La paroisse - le clergé. La pastorale - la dévotion*. Actes du 109e Congrès National des Sociétés Savantes (Dijon, 1984), tome 1, Paris, 1985, p. 62-92.

Ripert-Montclar 1907 :

RIPERT-MONTCLAR (Marquis F. de), (éd.), *Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple (1136-1214)*, Avignon-Paris, 1907.

Sieewart 1965 : SIEGWART Josef (éd.), *Die Consuetudines des Augustiner Chorherrenstiftes Marbach im Elsass (12. Jahrhundert)*, Fribourg (S.), Universitätsverlag Freiburg Schweiz (Spicilegium Friburgense, Texte zur Geschichte des Kirchlichen Lebens, 10), 1965.

Sieewart 1983 : SIEGWART Josef, Die consuetudines von Marbach und Schwartzenhann, dans B. WEIS (éd.), *Le Codex Guta-Sintram*, Luzern, 1983.

Thomas 1865 : THOMAS Eugène, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, Paris, 1865.

Veyrenche 2010 : VEYRENCHÉ Yannick, Les chanoines réguliers dans les Pré-Alpes du Sud (diocèses de Die, Gap, Sisteron), dans Playoust 2010, p. 251-272.

Violante 1977 : VIOLANTE Cinzio, Pievi e parrocchie nell'Italia centro-settentrionale durante i secoli XIe XIIe, dans *Le istituzioni ecclesiastiche della "societas christiana" dei secoli XI-XII. Diocesi, pievi e parrocchie*. Atti della sesta settimana internazionale di studio: Milano 1-7 settembre 1974, Milano, 1977, p. 643-799.

Vones-Liebenstein 1996 :

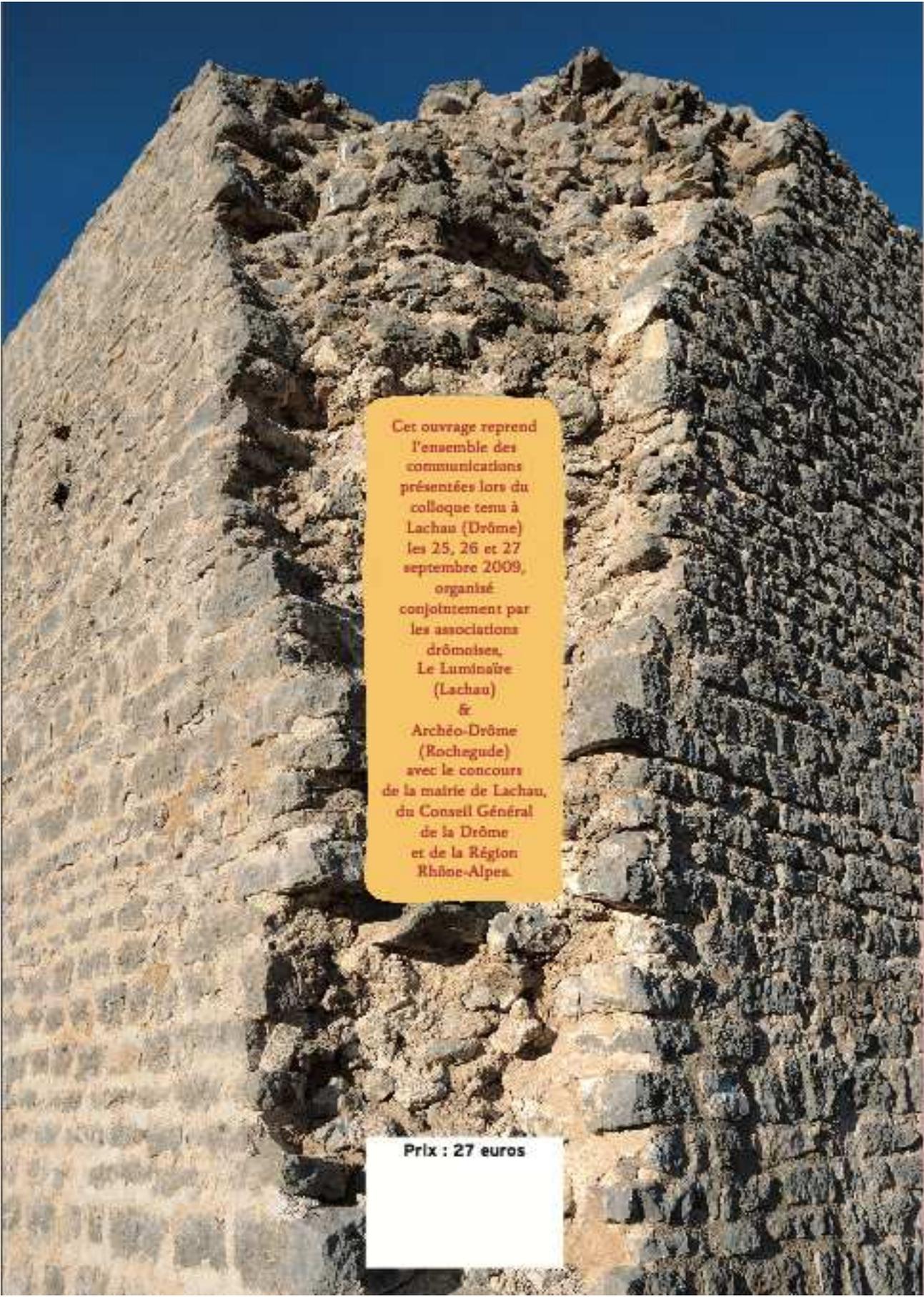
VONES-LIEBENSTEIN Ursula, *Saint-Ruf und Spanien. Studien zur Verbreitung und zum Wirken der Regularkanoniker von Saint-Ruf in Avignon auf der Iberischen Halbinsel (11. und 12. Jahrhundert)*, Paris-Turnhout, 1996, 2 vol.

Vones-Liebenstein 2002 :

VONES-LIEBENSTEIN Ursula, Der Verband der Regularkanoniker von Saint-Ruf : Entstehung, Struktur und normative Grundlagen, dans Gert MELVILLE, Anne MÜLLER (dir.), *'Regula Sancti Augustini' : Normative Grundlagen differenter Verbände im Mittelalter*, Paring, 2002, p. 49-103.

Vones-Liebenstein 2009 :

VONES-LIEBENSTEIN Ursula, L'expansion des chanoines réguliers dans la péninsule ibérique au XIIe siècle, dans Parisse 2009, p. 429-453.



Cet ouvrage reprend
l'ensemble des
communications
présentées lors du
colloque tenu à
Lachau (Drôme)
les 25, 26 et 27
septembre 2009,
organisé
conjointement par
les associations
drômoises,
Le Luminaire
(Lachau)
et
Archéo-Drôme
(Rochevive)
avec le concours
de la mairie de Lachau,
du Conseil Général
de la Drôme
et de la Région
Rhône-Alpes.

Prix : 27 euros